



Trophées BCCA 2022

Présentation et Modalités de participation

Cérémonie de remise de prix 2022 au Salon de l'Immobilier Bas Carbone

Grand Palais Éphémère - Paris Champs de Mars / 23 septembre 2022 à 12h00 (sous réserve)



23 Novembre 2021 - Pavillon de l'Arsenal

L'Association BCCA, locomotive du bâtiment bas carbone

Pionnière, l'association pour le développement du bâtiment bas carbone (BCCA), créée en 2015, a marqué la volonté des acteurs immobiliers français de contribuer à lutter activement contre le dérèglement climatique en s'engageant dans la voie de la construction Bas Carbone. Reconnue d'intérêt général pour son action sur la protection de l'environnement, l'association rassemble aujourd'hui l'essentiel des acteurs de l'immobilier Bas Carbone en France. Elle a créé le premier label de mesure de l'empreinte carbone du bâtiment sur tout son cycle de vie, devenu une référence pour attester de l'exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment neuf ou rénové. Plus de 300 projets en France (> 2 millions de m²) ont obtenu le label BCCA ou ont engagé une demande de labellisation.

Le label BCCA est le socle des 3 Trophées BCCA remis chaque année :

- Bâtiments bas carbone exemplaires BCCA de l'année
- Palmarès des maîtres d'ouvrage immobiliers bas carbone
- Territoires bas carbone

Le Sibca accueille les Trophées BCCA en 2022

En 2022, c'est au Grand Palais Éphémère face à la Tour Eiffel, lors du 1^{er} Salon de l'Immobilier Bas Carbone (Sibca) du 22 au 24 septembre 2022, que se tiendra la remise des Trophées, programmée vendredi 23 septembre à 12h00.

Le Salon de l'Immobilier Bas Carbone, une première mondiale, co-produit avec France Conventions et l'Association BCCA, rassemblera l'ensemble des acteurs engagés dans le financement, l'aménagement, la conception, la construction, la rénovation d'immeubles ou de quartiers Bas Carbone. Démonstrations de savoir-faire, présentations de réalisations exemplaires et de conférences, ce sera le temps fort de l'année pour découvrir les solutions bas carbone pour passer à l'acte, concevoir, construire et rénover les grands projets urbains et les bâtiments de demain. 150 exposants et 3.500 visiteurs sont attendus.

Revue des Trophées BBKA 2022

1. Trophée BBKA Bâtiments – Labellisés BBKA 2022

Le label BBKA permet de mesurer et de rendre compte des émissions de CO₂ évitées sur tout le cycle de vie du bâtiment (construction-exploitation-fin de vie), et des bonnes pratiques d'économie circulaire et de stockage carbone mises en œuvre. Le label est délivré par 4 certificateurs agréés, tiers de confiance Cerqual, Certivea, Promotelec Services, Prestaterre.

Comment participer ?

- ✓ Avoir obtenu le label BBKA pour un bâtiment au stade Conception ou au stade Réalisation entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 juillet 2022

2. Palmarès BBKA Maîtres d'ouvrage 2022

Le Palmarès annuel BBKA des Maîtres d'ouvrage bas carbone français met en lumière les maîtres d'ouvrage bas carbone les plus engagés.

Sont comptabilisées les attributions du label BBKA ou les demandes de labels déposées auprès des certificateurs. Palmarès arrêté au 31/07/2022 et présenté sur le cumul depuis 2016 et sur l'année à partir du 01/11/2021. 2 classements sont présentés en nombre d'opérations en demandes et/ou attributions du label BBKA et également sur les m² en surface de plancher (SDP). Le label obtenu au stade réalisation compte plus que le label conception qui compte lui-même plus qu'une demande avec les pondérations suivantes appliquées respectivement : 2, 1.5, 1. Un classement complémentaire est réservé à ceux dont la part de production en bâtiments BBKA excède 30%. Le top 10 de chaque classement est rendu public.

Comment participer ?

- ✓ Contractualiser le maximum de demandes de labels et/ou label BBKA obtenus au stade Conception ou Réalisation avant le 31 juillet 2022
- ✓ ou avoir engagé 30% et + de sa production en bâtiments BBKA (dans ce cas, faites-vous connaître auprès de l'Association contact@batimentbas carbone.org)
- ✓ Figurer dans le Top 10 de l'un des classements

3. Territoires BBKA 2022

Le bas carbone ne peut se développer largement qu'avec la demande des prescripteurs, ce sont les locomotives. Pour la première fois en 2021, collectivités et aménageurs se sont vus distingués pour leur action au développement du bâtiment bas carbone.

Comment participer ?

- ✓ Avoir prescrit le label BBKA ou favorisé son développement par des aides (appel d'offres, bonus financier...)
- ✓ Pouvoir faire état d'au moins une demande de label BBKA (ou label obtenu) déposée chez un certificateur consécutive à ces actions / Pour les bénéficiaires de la distinction en 2021, pouvoir faire état des conditions pré-citées, avec des actions nouvelles survenues depuis la remise du prix en 2021

Vous pensez être éligible à recevoir un trophée ?

Pour les bâtiments labellisés, les contacts référencés auprès du certificateur seront automatiquement sollicités par BBCA pour la préparation de la cérémonie. Veillez au bon relais de l'info.

Maîtres d'ouvrage, 30% et + de votre production est BBCA, faites-vous connaître auprès de l'Association : contact@batimentbas carbone.org.

Territoires BBCA 2022, complétez et renvoyer dès que possible à l'Association par email à contact@batimentbas carbone.org la fiche ci-après.

Pour toute question : contact@batimentbas carbone.org



Fiche Candidature Collectivité/Aménageur Territoire Bas Carbone 2022

Distinction remise lors du Salon de l'Immobilier
Bas Carbone - Sibca - 22-24 septembre au
Grand Palais Ephémère face à la Tour Eiffel

Merci de bien vouloir renvoyer cette fiche Contact rapidement et avant le 31/07/2022

Par email à contact@batimentbascarbonate.org.

- ✓ Je souhaite être candidat à la distinction « Territoire Bas Carbone BBCA 2022 ».
- ✓ Je confirme être éligible selon les critères suivants :
 - Avoir prescrit le label BBCA ou encouragé son développement (bonus financier...)
 - Pouvoir faire état sur le territoire d'au moins une demande de label BBCA consécutive à ces actions (ou label obtenu au stade Conception ou Réalisation) depuis 2016 / Pour les bénéficiaires de la distinction en 2021, pouvoir faire état des conditions pré-citées, avec des actions nouvelles survenues depuis la remise du prix en 2021

Nom de la Collectivité/Aménageur :

Personne contact (Nom Prénom/Fonction) :

Email :

Téléphone :

À réception de cette fiche, l'Association BBCA prendra rapidement contact avec vous.